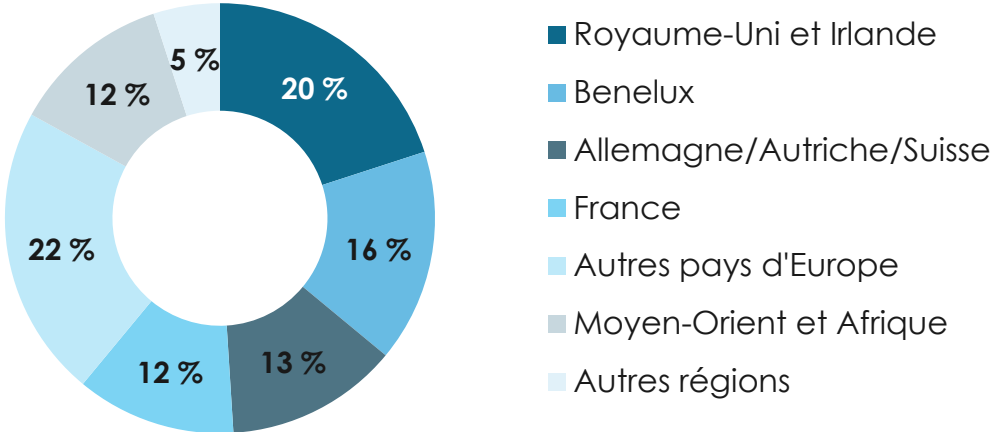


ÉMISSION EMTN DE 3,0 MILLIARDS D'EUROS DE 10 ANS

Sommaire de la transaction

Émetteur:	Province de l'Ontario
Cotes de l'émetteur :	Aa3/AA-/AA-/AA
Chefs de file financiers :	BoFA / BNPP / CACIB / DB / MCRBC
Titre :	3,0 milliards d'euros
Coupon:	3,125 % (annuel)
Date de règlement :	5 mars 2026
Date d'échéance :	5 mars 2036
Écart à taux fixe :	+41 bps au-dessus du prix-moyen +42,9 bps au-dessus du DBR 2,9 % février 2036

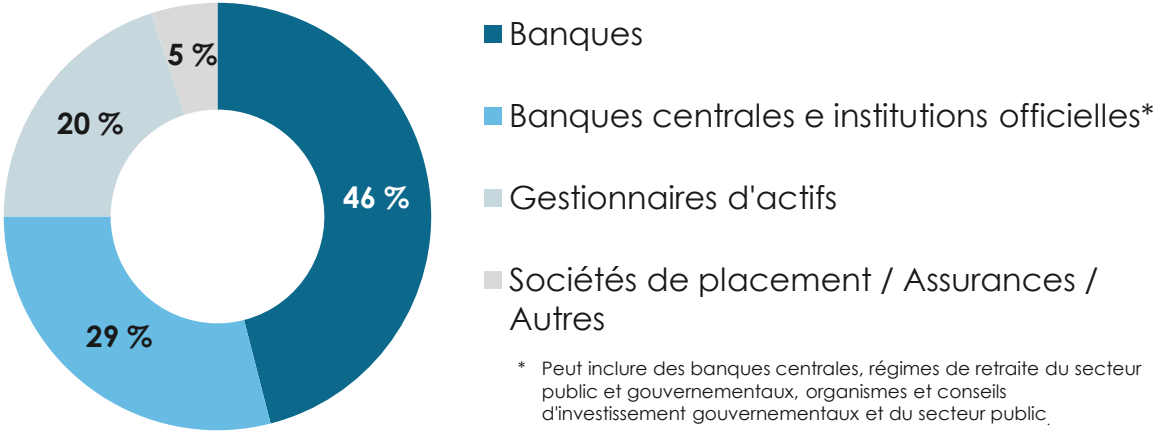
Répartition selon la géographie



Faits saillants de la transaction

- Cette transaction représente la première émission de référence en euros de l'Ontario en 2026. L'Ontario a accédé au marché de l'euro pour la dernière fois en juin 2025, en émettant une obligation à 10 ans d'un montant de 2,0 milliards d'euros.
- Cette émission constitue la plus grande transaction en euros de l'Ontario à ce jour, dépassant l'offre de 2,5 milliards d'euros à 10 ans de novembre 2020.
- Avec cette transaction, l'Ontario a réalisé un emprunt à long terme de 57,1 milliards de dollars pour 2025-2026.
- En termes de répartition géographique, les investisseurs du Royaume-Uni et de l'Irlande ont représenté la plus grande part de l'obligation (20 %).
- Par type d'investisseur, les banques ont dominé la participation avec 46 %, suivies par les banques centrales et les institutions officielles avec 29 %.
- Le carnet de commandes s'est clôturé à plus de 13 milliards d'euros, avec des manifestations d'intérêt reçues de plus de 170 comptes.

Demande des investisseurs par type



* Peut inclure des banques centrales, régimes de retraite du secteur public et gouvernementaux, organismes et conseils d'investissement gouvernementaux et du secteur public.

Ce document ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'offres d'achat de titres aux États-Unis ou dans toute juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières et la décision d'acheter des titres ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Toute offre publique de titres à réaliser aux États-Unis sera effectuée au moyen d'une déclaration d'enregistrement et d'un prospectus efficace. Rien ne garantit que les renseignements contenus dans la présentation soient exacts ou complets à toute date autre que la date d'affichage ou de publication. Ce document a été préparé sur la base que toute offre d'obligations dans un État membre de l'Espace Économique Européen ou au Royaume-Uni sera faite en vertu d'une exemption au titre du Règlement relatif aux prospectus de l'obligation de publier un prospectus pour les offres d'obligations. L'expression « Règlement relatif aux prospectus » désigne le Règlement (UE) 2017/1129 (tel que modifié ou remplacé). Aucun document d'informations clés (KID) PRIIP n'a été ou ne sera établi, car les obligations, si elles sont émises, ne seront pas disponibles pour les investisseurs de détail dans l'Espace économique européen ou au Royaume-Uni. Remarque : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.